
Bulletin de l'Union des Physiciens

Association de professeurs de Physique et de Chimie

Comité de soutien à l'enseignement de la Physique et de Chimie au collège

APPEL POUR LE MAINTIEN D'UN ENSEIGNEMENT DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE EN 6^{ème} et 5^{ème}

Par arrêtés publiés au Journal Officiel, le Ministre de l'Éducation Nationale a pris la grave décision d'interdire aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} l'accès, dans les années futures, à un enseignement de Sciences Physiques et Chimiques.

Cette décision prise contre l'avis quasi unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation constitue une atteinte à l'équilibre de la formation des jeunes français particulièrement grave à l'heure de l'ouverture de l'Europe.

Alors que chacun se plaint à reconnaître la nécessité, pour tout citoyen, de posséder une solide culture scientifique, que toutes les études de prospective insistent sur la nécessité, pour notre pays de former un plus grand nombre de scientifiques et que le Chef de l'État plaide pour une diversification des voies d'excellence, cette décision est inacceptable.

C'est pourquoi les signataires de cet appel demandent :

- le retrait des arrêtés portant suppression de l'enseignement de la Physique et de la Chimie en 6^{ème} et 5^{ème},
- les moyens nécessaires pour que l'enseignement des disciplines expérimentales et technologies soit attrayant, concret et formateur (groupes de travaux pratiques à effectifs réduits, personnel de laboratoire, équipements et matériel adaptés),
- l'élaboration, dans le cadre du Conseil National des Programmes, de programmes de physique, de chimie, de biologie, de géologie, de technologie et de mathématiques harmonieux, cohérents et complémentaires permettant, grâce à leurs natures et à leurs contenus, une formation scientifique équilibrée,
- la mise en place de mesures appropriées permettant le recrutement d'enseignants qualifiés en nombre suffisant.